

République Algérienne Démocratique et Populaire

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique  
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou



Ministère de l'Environnement et des Energies  
Renouvelables  
Agence Nationale des Déchets



## CONVENTION-CADRE DE COOPERATION

Entre

**L'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou**

Et

**L'Agence Nationale des Déchets**

# SOMMAIRE

Article 01 : Objet de la convention

Article 02 : Domaines d'application

Article 03 : Engagements des parties

Article 04 : Evaluation de coopération

Article 05 : Comité de suivi et d'évaluation

Article 06 : Confidentialité

Article 07 : Modification et Résiliation

Article 08 : Litiges

Article 09: Durée

Article 10 : Entrée en vigueur

Entre les soussignés,

**L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou**, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, nouvelle ville Tizi-Ouzou, Algérie.

Représentée par son **Recteur**, Monsieur le professeur **Ahmed TESSA** dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « UMMTO »,

D'une part,

**L'Agence Nationale des Déchets**, un établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est sis à 34, rue des Fusillés, Mohamed Belouizdad , Alger.

Représentée par son **Directeur Général**, Monsieur **Mohamed Karim OUAMANE**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « AND »,

D'une autre part,

